

MAIRES EN PREMIÈRE LIGNE

Depuis toujours responsables de ce qui permet sur leur commune, la sécurité et la tranquillité (1), comment les maires perçoivent-ils aujourd'hui cette mission, dont certains courants politiques voudraient les charger plus encore ?

Dialogues croisés avec

Pierre Cardo (Chanteloup-les-Vignes, UMP),

Claude Dilain (Clichy-sous-Bois, PS),

Jean-Louis Fousseret (Besançon, PS),

Jean-Christophe Lagarde (Drancy, UDF),

François Pupponi (Sarcelles, PS).

Economie & Humanisme : *Ce qui « paie » en profondeur, en matière de sécurité, est lent, soumis à échecs, mal vu ... comment assumez-vous cette contrainte, quel risque politique acceptez-vous de prendre pour faire de la prévention ?*

Jean-Christophe Lagarde : J'assume pleinement le risque politique : on ne peut pas se modeler sur les mouvements d'opinion. Seuls quelques jeunes posent des problèmes, mais il faut du temps pour les résoudre. Lorsqu'ils ne sont pas sous le coup de l'événement, les gens comprennent la prévention. La prison n'est pas une solution, même s'il faut une réponse judiciaire : un autre système pénitentiaire, une autre palette de sanctions, un vrai budget pour la justice et pour la réinsertion.

Jean-Louis Fousseret : J'ai parfaitement conscience que la question de la prévention, au sens large du terme, implique le plus souvent des actions à long terme, qui nécessitent un véritable travail de fond. Il ne peut s'agir de décisions prises superficiellement, hâtivement, médiatisées, en réponse à une situation de crise. Les habitants ne seraient pas dupes et je perdrais alors ma crédibilité d' élu. À la suite des violences urbaines que la France a connues en novembre 2005, j'ai opté à Besançon pour un travail de réflexion sur la question de la prévention. J'ai demandé à l'ensemble de mes services, en lien avec la population et les acteurs des quartiers, de définir les objectifs prioritaires à une politique « pour vivre ensemble en tranquillité dans la ville et les quartiers », et de proposer une série d'actions concrètes pour y parvenir (2).

« On a mis quinze ans pour comprendre »

Pierre Cardo : On n'a pas le choix. Le maire n'est pas compétent mais il est légitime. La politique ce n'est pas que prendre des arrêts, mais aussi éduquer, créer du lien, éviter les peurs, celles

(1) Voir le Code général des collectivités territoriales, en particulier art L 2122-31, L 2211-1...

(2) Actions qui seront intégrées au sein du futur contrat local de prévention et de sécurité 2007-2012, et qui demanderont l'implication de l'ensemble des partenaires du CLPS.



des parents, mais aussi des travailleurs sociaux. Depuis des années les tensions se sont accumulées. On a mis quinze ans pour comprendre la nature des problèmes. Les gamins, par leur expression, parfois violente, nous ont obligés à évoluer.

Claude Dilain : L'essentiel est de se mettre autour d'une table pour donner le jour à des synergies ; sans se décharger sur les autres de sa part de responsabilité, et sans vouloir faire autre chose que son propre métier. Cette coproduction ne peut être que lente, mais si tous jouent le jeu de la complémentarité, cette lenteur sera acceptée. Inversement, dès que certains font jouer leurs muscles en prétendant détenir une recette magique avec des résultats rapides sur la sécurité, on retombe dans le climat initial d'accusations, de déni des responsabilités. Plus on est dans le coup de poing, plus on recule.

François Pupponi : La prévention primaire évite que des mineurs basculent vers des actes de délinquance. Cette prévention, basée sur l'éducation, le sport, la culture, la prise en charge des jeunes, personne n'est contre. La prévention « secondaire » concerne quelques jeunes qui commencent à déraiper. Ceux-là, il leur faut une prise en charge un peu plus lourde.

Ensuite, pour les cas les plus durs – toxicomanie, alcoolisme, hyper-agressivité... – il faut des spécialistes. Cette prévention est la plus mal perçue, parce que certaines personnes disent : « ce sont des voyous, des bons à rien, on n'en fait que pour eux... » Cette prévention est la plus difficile.

Quant à la prévention de la récidive, là on est nul. Si, à la sortie de prison, le jeune ne trouve pas un emploi de réinsertion, pour basculer dans un cercle vertueux, la récidive est quasiment certaine. On sait à peu près ce qu'il faudrait faire, mais on n'a pas les moyens, financiers et humains, pour le faire. L'absurdité est que les jeunes qui ont le plus besoin de prévention sont dans les communes qui ont le moins de moyens.

« L'amalgame prévention-indulgence »

E&H : *Quelles principales résistances à une politique de prévention repérez-vous en vous-même, parmi les élus, parmi les services, parmi la population ?*

C. D. : Il faut toujours tordre le cou à l'amalgame, entretenu par certains discours, entre la prévention et l'indulgence. Je suis médecin ; ce n'est parce que je suis « mou » avec le cancer que j'agis pour prévenir cette maladie ! Lorsque l'on s'engage dans les pratiques de prévention, c'est parce que l'on n'a aucune indulgence vis-à-vis de la délinquance. Nous voulons tous des sanctions contre celui qui perturbe la vie commune, qui attente à nos biens, etc. Arrêtons de dire que ceux qui veulent de la sécurité sont des fachos et que les « pro-prévention » sont des



laxistes. Nous devons tenir tout ensemble : la prévention, la dissuasion, la sanction, la réparation à l'égard des victimes. Au niveau de l'intervention de la Ville, notre difficulté, vis-à-vis de la prévention, est de faire fonctionner des actions transversales. C'est un combat de tous les jours.

F. P. : Je n'ai pas de résistance. Au contraire ! Chez les élus, la réticence que je sens est celle de mon Département. Les Conseillers généraux sont à 75 % des ruraux. Ils sont loin du fait urbain et ont donc du mal à comprendre l'intérêt de la prévention. Le fait urbain n'est pas davantage une priorité de l'Assemblée Nationale et du Sénat. À Sarcelles, les élus et les services n'ont pas de réticences. Quand on est sur le terrain, on est pleinement convaincu que la prévention est indispensable... La population, également.

J.-C. L. : Comme dans une famille, il faut à la fois la prévention et la sanction. Les élus n'ont pas de difficulté à faire de la prévention. Dans les services, c'est une culture à acquérir. Chez les habitants, les résistances ne tiennent pas à la prévention, mais à l'absence de vie collective dans les quartiers, ce qui laisse le champ libre à ceux qui ne respectent pas les règles. À Drancy, depuis les émeutes de 2005, les habitants s'impliquent davantage. Et là où ils se réunissent, les choses vont mieux.

P. C. : Je n'ai pas de résistances, mais on oscille toujours entre être compréhensif et répressif. Ce qui n'est sans doute pas un mal. Les événements nous surprennent toujours. Je ne peux pas passer à côté des difficultés des habitants, car j'ai habité un quartier. Les élus comptent beaucoup sur moi du fait de mon expérience associative. Du côté des services, la culture de la prévention progresse. À Chanteloup, on travaille beaucoup avec les associations. Il s'agit de faire « avec » les habitants et non pas « pour » eux ; les habitants sont des acteurs de la prévention. La nouveauté vient des nouveaux professionnels issus des quartiers.

J.-L. F. : La principale résistance est le rapport au temps. Le temps de l'élu qui est soumis à la durée du mandat, le temps des services qui travaillent le plus souvent à flux tendu, et bien évidemment le temps de la population qui est confrontée, sur certains quartiers, au quotidien, à la violence, aux incivilités, au sentiment d'insécurité et souhaiterait que des solutions durables interviennent immédiatement. Ces temps ne sont pas les mêmes et c'est bien souvent là que se trouvent les différences d'appréciation sur la politique de prévention mise en oeuvre.

E&H : *Jusqu'où la prévention est-elle un axe présent dans l'ensemble de vos politiques ?*

F. P. : Nous avons centré notre politique sur la jeunesse et l'édu-



cation. Quand on encadre un jeune et qu'on l'éduque, on fait en sorte qu'il devienne demain un citoyen éclairé plutôt qu'un délinquant. C'est un axe prioritaire. Nous menons des actions purement préventives auprès d'un public jeune en difficulté, mais c'est dans le cadre d'une politique globale éducative.

C. D. : Tout participe à la prévention. Mais attention aux risques de stigmatisation ! Si nous conduisons une politique de la jeunesse, ce n'est pas pour éviter la délinquance. Notre axe, c'est la qualité de la vie dans la commune, pour toute la population.

« Ruptures avec la promesse républicaine »

J.-C. L. : La prévention est présente dans l'éducation, l'aménagement de la ville. Elle passe par la valorisation des jeunes, l'estime de soi. Je leur dis : « On va vous aider, mais il faut que vous donniez de vous-même à la collectivité. » Des jeunes sont fiers de ce qu'ils font. La prévention se joue aussi dans l'urbanisme. C'est le cœur du problème. Si vous concentrez les difficultés sociales dans des quartiers qui, de plus, sont des erreurs urbaines, vous ne donnez pas à chacun la chance de réussir, vous rompez avec la promesse républicaine. On ne peut pas accepter des ghettos de riches, de classe moyennes, de pauvres. C'est un problème de paix civile, de cohésion nationale. Il faut faire respecter la loi et décider l'inéligibilité des maires qui refusent de construire du logement social ; non pas pour les sanctionner, mais pour leur éviter d'être pris en otage par leur population. Alors leur question ne sera plus de savoir s'ils vont faire du logement social, mais comment ils vont le faire.

J.-L. F. : Précisément, notre plan d'actions intitulé « vivre en tranquillité dans la ville et dans les quartiers » prend en compte l'axe de la prévention dans tous les domaines d'intervention de l'action municipale : éducation, jeunesse, aide à la parentalité, vie des quartiers, développement social, urbanisme, culture, police municipale... La prévention ne constitue donc pas, à Besançon, un chapitre à part. C'est bien un sujet transversal, présent dans chaque décision et sur tous les champs.

P. C. : Les deux dossiers que je « suis » personnellement sont la prévention et la politique de la ville. La France a souffert très longtemps du fait que l'humain et le social étaient considérés comme seconds, sinon secondaires, par les politiques. La classe politique, y compris celle qui est issue du terrain, est globalement loin du social et du vécu humain. Comme élus, nous sommes minoritaires à avoir l'expérience de ce qui se vit dans les quartiers. Il y a un réel risque d'explosion sociale qui n'est pas ressenti par les responsables politiques.

« On a perdu la bataille de la rue »

E&H : *Le fait que certains quartiers connaissent des comportements de violence vous éloigne-t-il d'une optique de prévention ?*

P. C. : Non, au contraire : on ne peut considérer la police, y compris de proximité, comme la solution. J'ai discuté avec les juges des enfants. Il faut adapter les sanctions et non pas les renforcer. Le temps d'éloignement et d'enfermement peut être utile pour permettre une mission éducative, mais il faut faire en sorte que les parents puissent parler avec leurs gamins, donc tenir compte de la distance, des médiations nécessaires entre jeunes et parents. Dans l'état actuel du suivi, je comprends l'hésitation des juges à éloigner ou enfermer. Il faut tenir ensemble toute la chaîne : prévention, sanction, prévention de la récidive. L'enfant vit quatre temps éducatifs : les parents, la rue, l'école, les médias. Les gamins qui posent problème ne connaissent que la rue et les séries américaines ; ils vivent dans un bocal. On a perdu la bataille de la rue. Les caïds tiennent la rue et ont un discours facile. On a laissé la rue aux pompiers et à la police. Il y a trente ans, le milieu associatif était dans la rue avec les gamins.

C. D. : De tels évènements stimulent mon engagement. Mais nous sommes aujourd'hui face à un type de violence difficile à prévenir : celle qui provient de la fascination de l'émeute. Chez les jeunes concernés, le passage de la pensée magique à la pensée rationnelle ne s'est pas opéré. De plus, certains sont dans une attitude de négation de l'autre. Cette vague m'incite à réfléchir encore plus en terme de prévention ; sur le fond, et sur les méthodes.

J.-L. F. : J'attache une attention particulière à ces quartiers qualifiés de « sensibles », afin qu'ils ne deviennent pas des zones de « non droit ». L'Observatoire de sécurité me permet, chaque mois, d'obtenir une photographie détaillée des différents quartiers de notre ville. À partir de là, nous évaluons notre action et, le cas échéant, nous la réorientons. Je n'hésite pas, lors de situations de violence, à réunir les acteurs sociaux de terrain, à organiser des réunions publiques et à faire appel à la Police Nationale afin que des solutions puissent être trouvées. J'attache aussi une importance forte à ma présence auprès des victimes, afin que jamais ne s'ajoute au choc un sentiment d'abandon ou de démission.

F. P. : Il y a maintenant, non pas des quartiers, mais des cages d'escaliers, des immeubles où affleurent des comportements violents. Dans ces lieux, on multiplie la prévention primaire. Mais, la municipalité n'a pas les moyens d'une prévention adaptée. On embauche des psychologues, mais on n'a pas suffisamment de spécialistes de la toxicomanie, de l'alcoolisme, du com-



portement violent. Les auteurs d'actes délinquants sont sanctionnés par la justice et la police, mais la politique de prévention est très difficile par manque de moyens humains.

J.-C. L. : S'il y a violence, on est conduit à plus de prévention. Mais c'est aussi là qu'on demande la présence policière et l'intervention judiciaire. Si celui qui viole les règles de la vie en commun s'en sort mieux que les autres, on fragilise d'autant la prévention. Et où se posent ces problèmes ? Dans les villes qui ont le moins de moyens financiers. Avec quel argent puis-je faire de la prévention ? Une mesure simple s'impose : collecter régionalement la taxe professionnelle et la redistribuer au prorata des habitants.

« Les charges, sans les moyens »

E&H : *Les évolutions législatives en prévision feraient de vous le pivot central de la sécurité dans la commune. Le refuserez-vous ? Si vous l'acceptez, y voyez vous un déplacement de votre mandat ?*

J.-L. F. : J'ai eu l'occasion, à de nombreuses reprises, de donner ma position sur le projet de lutte contre la délinquance de Nicolas Sarkozy. J'ai dit et je répète que ce texte m'inquiète. Non pas parce qu'il donne au Maire un rôle de pivot au cœur du dispositif de lutte contre la délinquance, c'est en effet déjà le cas ici, à Besançon, et depuis longtemps ; mes inquiétudes portent sur le rôle ambigu que ce projet veut faire porter au Maire : des responsabilités qui relèvent de la justice, de la police, sans que les moyens nécessaires à ce type d'action nous soient octroyés. C'est un nouvel exemple de désengagement de l'État qui fait peser sur les collectivités de plus en plus de charges, sans leur en donner les moyens. Il y a là, face à un problème difficile, comme une volonté de transférer les responsabilités plutôt que d'apporter des solutions. Je le déplore.

P. C. : Le maire n'est pas un policier, mais le pivot de la prévention. Nous devons explorer la notion de secret partagé : il faut que les acteurs de la prévention arrivent à se parler et que le maire soit susceptible de recevoir des informations et d'en donner. On gère souvent davantage des dispositifs que des familles. En France on ne sait pas travailler en transversalité. Pour Boorlo, ce qui compte c'est le gamin, pour Fillon l'élève (3). Or c'est la même personne. Comment avoir une cohérence dans les interventions ? Le maire est important pour la visibilité et la continuité de l'action dans le parcours des gamins. Du moment qu'on négocie avec les parents, si on met en place des mesures, ça ne se passe pas trop mal.

F.P. : Aujourd'hui, le Maire est le pivot de la coordination d'une

(3) Pour l'égalité des chances, le plan Borloo de cohésion sociale prend en compte la situation sociale de l'enfant alors que la loi Fillon est focalisée sur l'élève. NDLR.

politique de sécurité et de prévention. Et ça marche bien. Si, demain, je deviens acteur d'un cercle répressif, cela rompra le lien avec la population. Je n'aurai plus le recul nécessaire pour un rôle d'arbitre. De plus, je ne suis pas juge, ni policier ; je suis maire, élu pour gérer les affaires de la cité. Je ne suis pas là pour faire leur travail à leur place. Je n'ai aucune envie de jouer au shérif ! Avec cette loi, le maire serait en première ligne et les gens viendraient le voir en disant : « Il y a trois énergumènes en bas de chez moi... Vous êtes responsable. Faites quelque chose. Enfermez-les, mettez-les en hôpital psychiatrique, convoquez les parents... » De plus, on voudrait donner plus de pouvoirs aux maires, sans les moyens correspondants dans les communes où il y aura le plus de besoins. On continue à marcher sur la tête !

J.-C. L. : Je ne comprends pas ceux qui refusent. Le maire est déjà considéré par les habitants comme le responsable de la sécurité, mais en réalité il n'a pas les moyens d'agir ; je préfère donc qu'on me les donne. C'est le maire qui est le plus proche de la réalité. Ce n'est pas à lui de juger, mais c'est son boulot de mettre les gens autour de la table et de pouvoir parler ... Éduquer un jeune c'est prendre en compte l'ensemble de son parcours. La loi va permettre aux maires de rassembler les gens concernés et aussi d'interpeller les parents, y compris par la menace de supprimer les allocations familiales, non pas pour les sanctionner, mais pour permettre aux divers acteurs de pouvoir rencontrer les parents. Le maire ne doit pas sanctionner. Cela dit les magistrats du siège ne jugent pas au nom de la loi, mais au nom du peuple français. Ils doivent à la fois protéger le mineur et le sanctionner, mais aussi tenir compte de ce que les gens du quartier sont amenés à vivre, notamment du travail de prévention des éducateurs.

C. D. : Je refuse en bloc cet aspect de la loi en devenir, car elle modifie totalement les missions des maires. Si le Maire participe à la prévention, c'est par sa capacité d'écoute et de médiation ; il y aurait une grave erreur à lui demander, en se plaçant à l'origine des sanctions, de devenir le délégué du Procureur. Par ailleurs, nous voyons déjà parmi les jeunes un rejet en bloc de toutes les institutions et une confusion entre la police, la justice et la mairie par exemple. La loi pourrait accentuer les confusions entre ces différentes institutions. Enfin, il est impossible d'accepter que les responsabilités nous soient transférées sans moyens et sans pouvoirs. Car le Préfet reste maître du Schéma départemental de Prévention de la Délinquance, et le Conseil Général de tous les aspects sociaux importants de la prévention. Les maires, pour être efficaces, doivent rester autonomes.

Propos recueillis par **Claude Royon** et **Stéphane Bernary**